

**NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
DU DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
POUR L'EXTENSION DU SITE DE
PRODUCTION DE PATISSERIES**



**LES DÉLICES DES 7 VALLÉES
TINCQUES**

Fait à Lezennes,

Numéro d'affaire : KA18.06.010		
Agence : NORD		
Date	Version	Objet de la version
16 décembre 2019	1	Dépôt en Préfecture

SOMMAIRE

1	EXPOSE DU PROJET.....	3
1.1	LOCALISATION DU PROJET	3
1.2	DESCRIPTION DU PROJET	4
1.3	INTERET DU PROJET.....	5
1.4	CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE AU PROJET.....	5
2	CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	6
3	PRINCIPAUX ENJEUX DU DOSSIER.....	7

1 **EXPOSE DU PROJET**

La société D7V est spécialisée dans la fabrication de pâtisseries industrielles surgelées à base de pâte briochée (brioches, coquilles, tropéziennes, beignets, donuts, cookies) et de pâte liquide (cakes, muffins).

La société D7V, créée en 1999 par Antoine HEUNET, recense 2 sites de productions de pâtisseries : le site historique créé à Aubigny-en-Artois (62), et le site de Tincques, autorisé par arrêté préfectoral du 25 novembre 2010, ayant permis à l'époque de répondre aux besoins d'extension afin de satisfaire la demande. Depuis, le site de Tincques a connu deux extensions (2012-2013 et 2015-2018).

Aujourd'hui encore, la demande en pâtisserie industrielle permet à D7V de se projeter sur son site de Tincques avec un agrandissement par :

- ↳ l'implantation d'un nouveau bâtiment de production comprenant de nouvelles lignes qui faciliteront l'augmentation des cadences et des volumes produits,
- ↳ la modification de la station d'épuration interne permettant d'en augmenter la capacité de traitement,
- ↳ l'implantation d'un entrepôt frigorifique permettant de stocker environ 10 000 palettes de produits finis surgelés.

1.1 **LOCALISATION DU PROJET**

L'extension projeté par D7V portera la surface du site à 86 169 m² (22 949 m² actuellement) sur la commune de Tincques, dans la Zone d'Activité Ecopolis de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.



1.2 DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre des modifications envisagées, la nature des activités de la société D7V restera inchangée. Le volume produit annuellement sur le site de Tincques sera de 26 000 t/an (11 000 t/an autorisées actuellement).

Les procédés de fabrication employés dans le nouveau bâtiment seront identiques à ceux du bâtiment existant. En effet, les produits fabriqués seront les mêmes.

L'effectif du site est actuellement de 238 personnes, réparties de la manière suivante :

- ✓ personnel administratif : 50 personnes ;
- ✓ personnel de production : 188 personnes (jusqu'à 308 personnes en période de forte production, incluant des intérimaires).

Il sera porté à 600 personnes au total (jusqu'à 800 personnes en période de forte production, incluant des intérimaires).

Les horaires de fonctionnement seront inchangés : le site D7V à Tincques est en activité 350 jours par an. La production est organisée en 3 x 8 h par jour. La production est variable en fonction de la période de l'année. Le site fonctionne tous les jours de la semaine, en novembre et décembre (pic de production), et 6 jours par semaine, du lundi au samedi, le reste de l'année.

1.3 INTERET DU PROJET

La société est en croissance constante. Afin de rendre effective la hausse de la production envisagée pour les prochaines années, la société D7V projette l'agrandissement de son site de Tincques par l'implantation d'un nouveau bâtiment de production comprenant notamment de nouvelles lignes qui faciliteront l'augmentation des cadences et des volumes produits.

De plus, la croissance de l'entreprise, facilitée par cette extension, permettra la création de nouveaux emplois.

La société D7V a étudié la faisabilité de 2 autres projets semblables sur d'autres sites. Cependant, ces sites ne présentaient pas de surface suffisante pour l'implantation des bâtiments et des voies de circulation dans le respect de la réglementation qui leur serait applicable.

1.4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE AU PROJET

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement, les installations du site sont soumises à :

↳ Autorisation au titre de la rubrique

- ✓ 2750 Station de traitement des eaux usées recevant les eaux usées industrielles des sites de Tincques et Aubign-en-Artois,

↳ Enregistrement au titre des rubriques

- ✓ 2220 Préparation de produits alimentaires d'origine végétale (farine, sucre, huile, chocolat, fruits secs ou confits, fourrage fruits ou chocolat),
- ✓ 2221 Préparation de produits alimentaires d'origine animale (œufs),

↳ Déclaration au titre des rubriques

- ✓ 1185.2 Emploi de fréon dans les centrales de froid positif,
- ✓ 1511 Entrepôt frigorifique.

Au regard de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement, dite nomenclature eau, le projet est soumis à :

↳ Autorisation au titre de la rubrique

- ✓ 2.3.1.0 Rejets d'effluents dans le sous-sol,

↳ Déclaration au titre des rubriques

- ✓ 1.1.1.0 Piézomètres et puits d'infiltration,
- ✓ 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans le sous-sol.

Le projet est donc soumis à demande d'autorisation environnementale.

2 CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de demande d'autorisation environnemental soumis à enquête publique se compose, conformément aux articles D.181-15-2 et R.181-13 du Code de l'environnement :

- ↳ d'une présentation générale comprenant :
 - ✓ la présentation du pétitionnaire,
 - ✓ la nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage,
 - ✓ les capacités techniques et financières du pétitionnaire,
 - ✓ les rubriques concernées par le projet,
- ↳ d'une étude d'impact du projet sur leur environnement. En effet, au regard du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet est soumis à examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre des rubriques suivantes :
 - ✓ 1.a) : Installation classée pour la protection de l'environnement,
 - ✓ 39 : Construction sur un terrain d'assiette compris entre 5 et 10 hectares.Suite à des échanges en amont avec la DREAL du Pas-de-Calais, il a été convenu de réaliser une étude d'impact complète sans passer par la procédure d'examen au cas par cas.
- ↳ d'une étude des dangers,
- ↳ des annexes,
- ↳ d'un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers,
- ↳ d'une note de présentation non technique du dossier.

3 PRINCIPAUX ENJEUX DU DOSSIER

Les principaux enjeux du projet sont présentés dans le tableau suivant :

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact du projet	Niveau d'impact
Hydrogéologie	<p>Masses d'eaux souterraines codifiées : craie du sénonien et du turonien supérieur « Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée ».</p> <p>Objectif de bon état global pour 2027.</p> <p>Vulnérabilité moyenne à forte.</p> <p>Premier captage d'eau potable situé à environ 2,2 km au sud. Projet en dehors d'un périmètre de protection de captage.</p> <p>Premier captage d'eau agricole situé à environ 2,2 km au nord-est.</p> <p>La nappe se trouve à environ 11 m de profondeur au droit du site.</p> <p>Pollution de la nappe aux chlorures au droit du site.</p>	Fort	<p>Le projet consommera 200 m³/jour d'eau au maximum.</p> <p>Les eaux sanitaires seront stockées dans une fosse toutes eaux puis traitées par la station d'épuration sur le site avant d'être infiltrées.</p> <p>Les eaux pluviales de voiries et toitures seront collectées dans des bassins de tamponnement étanche et traitées par séparateur d'hydrocarbures sur site avant infiltration.</p> <p>Les eaux issues du process de fabrication des pâtisseries seront traitées par la station d'épuration du site puis infiltrées.</p> <p>Le projet sera rendu neutre hydrauliquement.</p>	Permanent Faible
Hydrologie	<p>Scarpe située à 880 m au nord-est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ état écologique : moyen (2016), ↳ état chimique : mauvais (2011), <p>objectif : bon état écologique en 2021 et chimique en 2027 (SDAGE 2016-2021).</p>	Moyenne	<p>Le projet sera rendu neutre hydrauliquement.</p>	
Bruit	<p>Site en zone d'activités, habitations à 230 m au nord et forte circulation routière.</p> <p>Campagne de mesures caractérisant l'état initial en limite de propriété : niveaux sonores mesurés variant entre 40 et 65 dB(A) environ de jour comme de nuit.</p> <p>Légère non-conformité au niveau d'une zone à émergence réglementée (voisinage habité au nord du site).</p>	Moyenne	<p>Le projet respectera les valeurs limites réglementaires qui lui sont applicables.</p>	Permanent Faible

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact du projet	Niveau d'impact
Milieu naturel	<p>Projet situé en dehors de toute Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Floristique.</p> <p>Site NATURA 2000 « Massif forestier de Lucheux » le plus proche situé à 13 km au sud.</p> <p>La zone de projet est en grande partie une ancienne parcelle destinée à l'exploitation agricole, délimitée par des haies à l'est. Au sud-est de la zone d'étude se situe le site actuel associée à des pelouses de parcs et des zones goudronnées. Des friches herbacées sont présentes au nord-est et au sud. Des zones rudérales sont également visibles dans le site d'étude. Une espèce protégée est potentiellement présente sur le site d'étude mais en dehors de la zone d'extension.</p> <p>Absence de zones humides.</p>	Négligeable à moyenne	<p>Aucune espèce protégée ne sera détruite.</p> <p>Les niveaux d'impact résiduel, une fois les mesures d'évitement, réduction et compensation mises en œuvre, vont de négligeable à moyen.</p> <p>Seuls les oiseaux nicheurs sont concernés par un niveau d'impact moyen malgré la plantation de haies multistrates.</p>	Négligeable à moyen Permanent et temporaire
Paysage	<p>Zone industrielle existante.</p> <p>Bâtiments existants sur site du type industriel.</p> <p>Terrain sans relief, globalement plat.</p>	Moyenne	Le projet a fait l'objet d'une réflexion particulière pour son intégration paysagère.	Permanent Faible
Patrimoine culturel	<p>Aucun monument historique inscrit ou classé dans un rayon de 500 m.</p> <p>Aucun site inscrit ou classé dans un rayon de 500 m.</p> <p>Aucune prescription complémentaire au titre de l'archéologie.</p>	Moyenne	Aucun.	/
Air	<p>Emissions dans l'aire d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ activités industrielles voisines, ↪ infrastructures routières voisines (RD77 et RD939). <p>Objectifs de qualité de l'air respectés au niveau de la station ATMO située à Saint-Laurent-Blangy, à 23 km à l'est du site, pour les paramètres dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et poussières de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀). Bonne qualité de l'air.</p>	Faible	<p>Le projet sera très peu émetteur de polluants, puisque les fours seront de faibles puissances, utiliseront du gaz naturel comme gaz de combustion qui est peu polluant et disposeront de cheminées permettant la bonne dispersion des polluants et respectera les valeurs limites imposées par les arrêtés ministériels.</p> <p>En fonctionnement normal, les installations de réfrigération ne généreront pas de rejet atmosphérique.</p>	Permanent Faible

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact du projet	Niveau d'impact
Odeurs	Emissions dans l'aire d'étude : <ul style="list-style-type: none"> ↳ circulation routière, ↳ site D7V existant, activités agricoles.	Faible	Les différentes sources susceptibles d'engendrer un impact olfactif sont les odeurs de pâtisserie, provenant des installations de cuisson (odeurs de gâteau et de brioche cuite, et odeurs de friture de beignets), et les odeurs provenant de la station d'épuration et des bennes et des compacteurs à déchets. Les rejets de friteuses seront filtrés. Les déchets seront stockés en bennes fermées. Les cuves de la station d'épuration seront fermées et étanches.	Permanent Faible
Urbanisme	Parcelles cadastrales : n°106, 107, 108, 114, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 185, 189, 190, 192, 194, 196 en section ZH. Projet localisé en zone 1AUB du Plan Local d'Urbanisme de Tincques : zone à urbaniser, non équipée, urbanisable à court terme dont la vocation spécifique est d'accueillir des activités économiques. Servitudes : Aucune	Faible	Le projet sera conforme avec les prescriptions sur Plan Local d'Urbanisme de Tincques.	Permanent Faible
Réseau de transport	Les infrastructures routières présentes à proximité du site sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ↳ la route départementale RD 77 (route de Penin), à 230 m à l'est du site, ↳ la route départementale RD 939 (route Nationale) qui relie Arras à Saint-Pol-sur-Ternoise, à 255 m au nord du site, l'autoroute A26 à 20 km au nord-est.	Faible	L'augmentation du trafic sur les principaux axes à proximité du projet sera modérée. Un Plan de Déplacement des Entreprises sera mis en œuvre.	Permanent Faible
Géologie	Formation de limons reposant sur la craie blanche du sénonien. Perméabilité moyenne et faible.	Faible	Les eaux sanitaires seront stockées dans une fosse toutes eaux puis traitées par la station d'épuration sur le site avant d'être infiltrées. Les eaux pluviales de voiries et toitures seront collectées dans des bassins de tamponnement étanche et traitées par séparateur d'hydrocarbures sur site pour les eaux pluviales de voiries avant infiltration. Les eaux issues du process de fabrication des pâtisseries seront traitées par la station d'épuration du site puis infiltrées.	Permanent Faible

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact du projet	Niveau d'impact
Ambiance lumineuse	Pollution lumineuse moyenne caractéristique de la grande banlieue.	Faible	Eclairage des lampadaires est dirigé vers le sol. Eclairage artificiel utilisé que lorsque les conditions d'éclairage naturelles seront insuffisantes pour que l'activité du site soit exercée dans de bonnes conditions de sécurité et de bien-être des travailleurs.	Permanent Faible
Effets cumulés	Aucun projet retenu.	Nul	Aucun.	/